AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
450EME REUNION
19 AOUT 2014
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CDL)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en sa 450ème réunion tenue à Addis Abéba, le 19 août 2014, a adopté la décision qui suite sur l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest:

Le Conseil:

1. **Prend note** de la communication faite par la Commission sur la situation relative à l'épidémie d'Ebola dans certains pays d'Afrique de l'Ouest;

2. **Exprime sa profonde préoccupation** face à la situation actuelle, ainsi que sa solidarité et son appui total aux pays affectés par l'épidémie;

3. **Reconnait** la gravité des implications sécuritaires de la présente épidémie d'Ebola, et **note avec préoccupation** que trois des pays affectés sont dans une situation de reconstruction post-conflit, ce qui pourrait ainsi remettre en cause les progrès remarquables accomplis par ces pays au cours des dernières années. A cet égard, le Conseil **lance un appel** pour des efforts renouvelés aussi bien de la part de l'Afrique que des partenaires dans la lutte contre cette épidémie;

4. **Rappelle** les dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en particulier, l'Article 6(f) relatif aux fonctions du CPS dans l'action humanitaire et la gestion des catastrophes, ainsi que le rôle de la Force africaine en attente dans les cas d'urgence humanitaires;

5. **Félicite** les pays de la région, sous les auspices de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour les mesures déjà prises pour faire face à l'épidémie d'Ebola, et **se félicite également** de la disponibilité et de l'engagement exprimés par les partenaires de l'UA à soutenir les efforts de l'Afrique**;**

6. **Décide,** compte tenu de l'urgence de la situation**,** d'autoriser le déploiement immédiat d'une Mission médicale mixte civile et militaire humanitaire de l'UA, composée de médecins, d'infirmières et autre personnel médical et paramédical, ainsi que de personnel militaire nécessaire à la protection et à l'efficacité de la Mission;

7. **Demande** à la Commission**,** en coopération avec les pays concernés, la CEDEAO et à tous les partenaires et acteurs compétents de prendre, rapidement, les mesures nécessaires, afin d'élaborer un Concept d'opérations pour la Mission de l'UA autorisée au paragraphe 6 ci-dessus, y compris les aspects logistiques, financiers et autres;

8. **Encourage** tous les Etats membres de l'UA, ainsi que la communauté internationale dans son ensemble à apporter le soutien nécessaire au déploiement de la Mission de l'UA

contre la fièvre Ebola. A cet égard, le Conseil **souligne** la nécessite d'accorder une attention particulière à l'impact de l'épidémie sur le processus de reconstruction post-conflit et le développement socio-économique dans les pays affectés;

9. **Décide** de rester activement saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2014-08-19

Peace and Security Council 450th Meeting 19 August 2014 Addis Ababa, Ethiopia

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/5918

Downloaded from African Union Common Repository